



Projet d'adaptation de la pratique LTVA

Thèmes : Produits phytosanitaires

Infos TVA 07 Calcul de l'impôt et taux de l'impôt et 12 Taux de la dette fiscale nette

Infos TVA concernant les secteurs 01 Production naturelle et activités apparentées et 02 Horticulteurs et fleuristes

Remarque :

Projet du 30.01.2026 avant la prise de position de l'organe consultatif.

Les textes de la pratique en vigueur se trouvent sous les liens ci-dessous :

<https://www.gate.estv.admin.ch/mwst-webpublikationen/public/IT/07/2-2.1-2.1.1>

<https://www.gate.estv.admin.ch/mwst-webpublikationen/public/IT/12/PARTIEC-16-16.1>

<https://www.gate.estv.admin.ch/mwst-webpublikationen/public/IT/12/PARTIEC-17>

<https://www.gate.estv.admin.ch/mwst-webpublikationen/public/ITS/01/16-16.2-16.2.1>

<https://www.gate.estv.admin.ch/mwst-webpublikationen/public/ITS/02/11-11.1>

Abréviations et acronymes

OSAV = Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Modification d'une pratique actuelle suite à la modification de l'ordonnance 20 août 2025 sur les produits phytosanitaires (OPPh ; RS 916.161), entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2025.

Pour plus de clarté, les nouveaux textes sont signalés en vert et soulignés. Les textes supprimés sont signalés en rouge et biffés.

Info TVA 07 Calcul de l'impôt et taux de l'impôt

2 Taux de l'impôt

(...)

2.1 Taux réduit (2,6 %)

2.1.1 Livraisons au taux réduit

(...)

- **Les engrains, les produits phytosanitaires, les paillis et autres matériaux de couverture végétaux :**
 - Les engrais sont des substances nutritives servant à l'amélioration du rendement du sol et des plantes. Sont traités de la même manière, les additifs fertilisants, les agents de compostage, les agents conservateurs et les substances nutritives pour les fleurs coupées, etc.;
 - Sont considérés comme des produits phytosanitaires, tous les produits ~~dont l'utilisation pour protéger les plantes est admise au sens de l'art. 2, et des art. 14 et 15 OPPh homologués à l'usage conformément à l'OPPh. Par conséquent, sont soumis au taux réduit, tous les produits figurant dans l'*Index des produits phytosanitaires*, publié sous forme électronique par l'OFAG sur la base des art. 15 et 36 OPPh, ou dans la *Liste des produits phytosanitaires importables librement en Suisse (importations parallèles)*. Les produits phytosanitaires homologués sont énumérés sur le site Internet de l'OSAV.~~
 - Sont également considérés comme des produits phytosanitaires les produits suivants, pour autant qu'ils soient destinés à un usage conformément à l'art. 3, al. 1, OPPh (en particulier la protection des végétaux) :
 - les produits approuvés en vertu des art. 94 ss (titre 5) et de l'annexe 7 OPPh qui contiennent des **organismes utiles** ;
 - les produits composés exclusivement de **substances de base (substances actives) approuvées** au sens de l'art. 4, al. 2, let. c, en relation avec l'art. 5, al. 2, OPPh ([Liste des substances de base approuvées](#) [Type « Basic Substance Application » et Status « Approved »]).

(...)

Modification de la pratique suite à l'entrée en vigueur le 01.12.2025 de la modification de l'OPPh, applicable dès le 01.12.2025.

Info TVA 12 Taux de la dette fiscale nette

16 Taux de la dette fiscale nette par branche et activité : classification par taux de la dette fiscale nette

(...)

16.1 Taux de la dette fiscale nette 0,1 %

Branches et activités

(...)

Produits phytosanitaires ([Info TVA Calcul de l'impôt et taux de l'impôt](#)) ~~répertoriés dans l'index des produits phytosanitaires~~ : fabrication

(...)

Modification de la pratique suite à l'entrée en vigueur le 01.12.2025 de la modification de l'OPPh, applicable dès le 01.12.2025.

17 Taux de la dette fiscale nette par branche et activité : présentation par ordre alphabétique

(...)

Branches et activités

(...)

0,1 % Produits phytosanitaires ([Info TVA Calcul de l'impôt et taux de l'impôt](#)) ~~répertoriés dans l'index des produits phytosanitaires~~ : fabrication

(...)

Modification de la pratique suite à l'entrée en vigueur le 01.12.2025 de la modification de l'OPPh, applicable dès le 01.12.2025.

Info TVA 01 concernant le secteur Production naturelle et activités apparentées

16 Annexes

16.2 Catalogue de prestations avec taux d'impôt

Le répertoire alphabétique ci-après sert à déterminer le taux d'impôt applicable à différentes prestations (N = taux normal ; R = taux réduit). Il est sans importance que les livraisons de

produits de la production naturelle soient imposables dans le cadre de l'assujettissement obligatoire ou qu'elles soient imposées à titre volontaire.

16.2.1 Livraisons de biens mobiliers

Objet de la livraison	Taux	Remarques
(...)		
produits phytosanitaires	R	en font partie, tous les produits figurant dans l'Index des produits phytosanitaires publié sous forme électronique par l'OFAG ainsi que dans la liste des produits phytosanitaires pouvant être importés librement en Suisse (importations parallèles). Info TVA Calcul de l'impôt et taux de l'impôt
(...)		

Modification de la pratique suite à l'entrée en vigueur le 01.12.2025 de la modification de l'OPPh, applicable dès le 01.12.2025.

Info TVA concernant le secteur 02 Horticulteurs et fleuristes

11 Annexes Catalogue des prestations et taux d'impôt applicables

Le répertoire alphabétique ci-après sert à déterminer le taux d'imposition applicable aux différentes prestations (N = taux normal ; R = taux réduit). Il est sans importance que les produits de la production naturelle soient obligatoirement soumis à l'impôt ou qu'ils fassent l'objet d'un décompte volontaire.

11.1 Livraisons de biens mobiliers

Objet de la livraison	Taux	Remarques
(...)		
produits phytosanitaires	R	en font partie, tous les produits figurant dans l'Index des produits phytosanitaires publié sous forme électronique par l'OFAG ainsi que dans la liste des produits phytosanitaires importables librement en Suisse (importations parallèles). Info TVA Calcul de l'impôt et taux de l'impôt
(...)		

Modification de la pratique suite à l'entrée en vigueur le 01.12.2025 de la modification de l'OPPh, applicable dès le 01.12.2025.